



Comité départemental de spéléologie de la Vienne



Convocation à l'assemblée générale du CDS 86.

Objet : convocation à l'assemblée générale du CDS 86.

L'assemblée générale ordinaire 2019 du Comité départemental de spéléologie de la Vienne aura lieu le **vendredi 17 janvier 2020 à 19 heures**, à la salle d'accueil sportif du Peuron, à Chauvigny.

Cette assemblée générale est ouverte à tous/toutes les spéléologues fédéré.e.s du département.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Émargement de la liste des présent.e.s et compte des pouvoirs de vote (1).
2. Approbation du compte-rendu de la précédente assemblée générale.*
3. Rapport moral présenté par le président.
4. Rapport d'activités présenté par le président et les membres du conseil d'administration et vote.
5. Rapport financier, rapport des vérificatrices aux comptes et vote.
6. Mise en conformité de nos statuts avec ceux de la fédération :
Présentation des modifications et vote *
7. Élection des membres du comité directeur pour la nouvelle olympiade.

Rappel : tout le CA doit être renouvelé. Conformément au code du sport et à la proportion de féminines parmi les fédéré.e.s du département, le CA devra comprendre à minima 40% de chaque genre.

PAUSE : Réunion du CA pour proposer un.e président.e.

8. Élection du/ de la président.e proposé.e par le conseil d'administration.
9. Élection des représentant.e.s du CDS aux AG régionales et nationales pour la durée de l'olympiade.
9. Échanges sur les projets 2020.

10. Questions diverses : les questions diverses peuvent être inscrites jusqu'au début de l'assemblée générale. Afin de faciliter leur préparation, merci de les transmettre avant le 10 janvier au plus tard accompagnées des éventuels documents que vous souhaiteriez diffuser à l'AG.

* Les membres du Comité directeur ne sont pas les représentant.e.s d'un club, il s'agit d'une décision individuelle que chacun.e peut prendre librement. Vous pouvez donc faire acte de candidature dès à présent et jusqu'à l'ouverture de l'assemblée générale (délai de rigueur) en renvoyant l'acte de candidature joint (à l'adresse president@cds86.fr). Pour être éligible, il faut être majeur.e, à jour de ses cotisations et fédéré.e depuis au moins 2 ans au 31 décembre 2019.

*Ces documents seront disponibles au plus tôt sur le site : <http://www.cds86.fr>. Nous vous invitons à en prendre connaissance avant l'AG.

Merci à tous/toutes les responsables de club et à chacun.e de relayer ce mail auprès des fédéré.e.s qui ne le recevraient pas directement.

Nous espérons vivement vous compter parmi nous.

Un pot de l'amitié sera offert à la fin de l'assemblée.

Cordialement.

Pour le comité directeur

La secrétaire

V. Collin

(1) Chaque club aura désigné ses représentant.e.s à l'assemblée générale qui devront être âgé.e.s de plus de 16 ans, fédéré.e.s depuis au moins 1 an au 31 décembre 2019 (un.e représentant.e pour chaque tranche de trois fédéré.e.s en 2019). Si l'un.e d'entre eux ne peut être présent.e, il/elle peut se faire représenter par un.e autre représentant.e élu.e du département. Attention, un.e électeur/électrice ne peut avoir plus de deux pouvoirs en plus de sa propre voix. Un pouvoir de vote dûment signé sera établi sur papier libre ou à l'aide du modèle disponible sur le site. Merci aux clubs de faire parvenir la liste de leurs représentant.e.s dès que possible à secretaire-general@cds86.fr, et au plus tard avant l'ouverture de l'AG.